

Martinique

Cultures Fruitières

N°1 - 1er au 29 Février
2024



Animateurs inter-filières :

Caroline DUGUERRE (FREDON Martinique)
Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique).

Animateurs filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)
Caroline DUGUERRE (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)



31,1°C

Sur 29,1°C attendus



+7 h



40,8 mm

Sur 81,6 mm attendus



13 km/h

Sur 16,2 km/h habituellement

MOUCHE DES FRUITS



- La pression des mouches des fruits est en baisse et reste faible avec une présence plus marquée au Lamentin, comme le mois précédent.

CHANCRE CITRIQUE



- 3 détections de chancre citrique ce mois-ci
- Zone de contamination toujours concentrée au nord de la Martinique

GREENING (HLB) HUANGLANGBING



- 2 détections du HLB ce mois-ci

Vergers - Mouche des Fruits (*Anastrepha obliqua*)

PRESSION BIOTIQUE*

Répartition spatiale des sites d'observation de la mouche des fruits (*Anastrepha obliqua*)



Sur chaque site, 4 types de pièges sont installés et relevés 2 fois par mois. Chaque type de piège est doté d'un attractif différent.

Tableau du nombre de relevés et de captures d'*Anastrepha obliqua* par commune

Communes	Nombre de pièges	Nombre de relevés de pièges	Nombre de captures	Nombre de captures rapporté au nombre de relevés
Le Lamentin	36	40	5	0,13
Sainte-Marie	4	24	0	0,00
Le Morne-Rouge	8	8	0	0,00
Le Carbet	8	16	0	0,00
Rivière-Pilote	8	8	0	0,00
Les Trois-Îlets	4	8	0	0,00
Le Marin	4	8	0	0,00
Case-Pilote	8	8	0	0,00
Sainte-Anne	4	8	0	0,00
Saint-Pierre	8	8	0	0,00
Saint-Joseph	4	8	0	0,00
Fort-de-France	16	8	0	0,00
Saint-Esprit	4	16	0	0,00
Le Robert	12	8	0	0,00
Total	128	176	5	0,03

0,03

mouche capturée par relevé en moyenne

Le nombre moyen de mouche capturée lors de la relève d'un piège est de 0,03, ce qui présente **une pression faible** en Martinique. On relève une moyenne de capture de mouches des fruits plus élevée au Lamentin comme le mois précédent.

	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24
Mouche des fruits (<i>Anastrepha obliqua</i>)												0,14	0,03

Légende :

	Pas de données
	Pression nulle
	0,01 - 0,25 Pression faible
	0,26 - 0,50 Pression moyenne
	> 0,50 Pression forte

*Par pression biotique, on entend tout organisme vivant qui exerce sur les végétaux cultivés une concurrence, une compétition, une prédation, un parasitisme.

Agrumes - Chancre citrique (*Xanthomonas citri*)

PRESSION BIOTIQUE

Tableau du nombre de détections en février 2024

Communes	Nombre de détection(s) du chancre citrique/Nombre d'observations
Basse-Pointe	3/4
Fort-de-France	0/1
La Trinité	0/1
L'Ajoupa-Bouillon	0/3
Le Lamentin	0/2
Le Robert	0/4
Sainte-Marie	0/3
Total	3/18

Un total de
3
détections
sur 18 observations

Les détections restent localisées sur le Nord de la Martinique. Le nombre de détections a diminué par rapport au mois précédent (8 détections sur 24 observations). Le taux de détection passe à 17%, ce qui constitue une pression faible.

Evolution de la pression biotique sur un an

	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24
Chancre citrique (<i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>citri</i>)												33%	17%

Légende :

	Pas de données
0%	Pression nulle
0%-25%	Pression faible
25%-50%	Pression moyenne
> 50 %	Pression forte



Chancre citrique

DIMINUTION DE LA PRESSION
par rapport au mois précédent

RISQUE DE PROPAGATION FAIBLE

Saison sèche défavorable à la propagation de la maladie

Mesures prophylactiques

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées.
- Eviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Eviter les échanges de plants.

Agrumes - HLB (Huanglangbing greening)

PRESSION BIOTIQUE

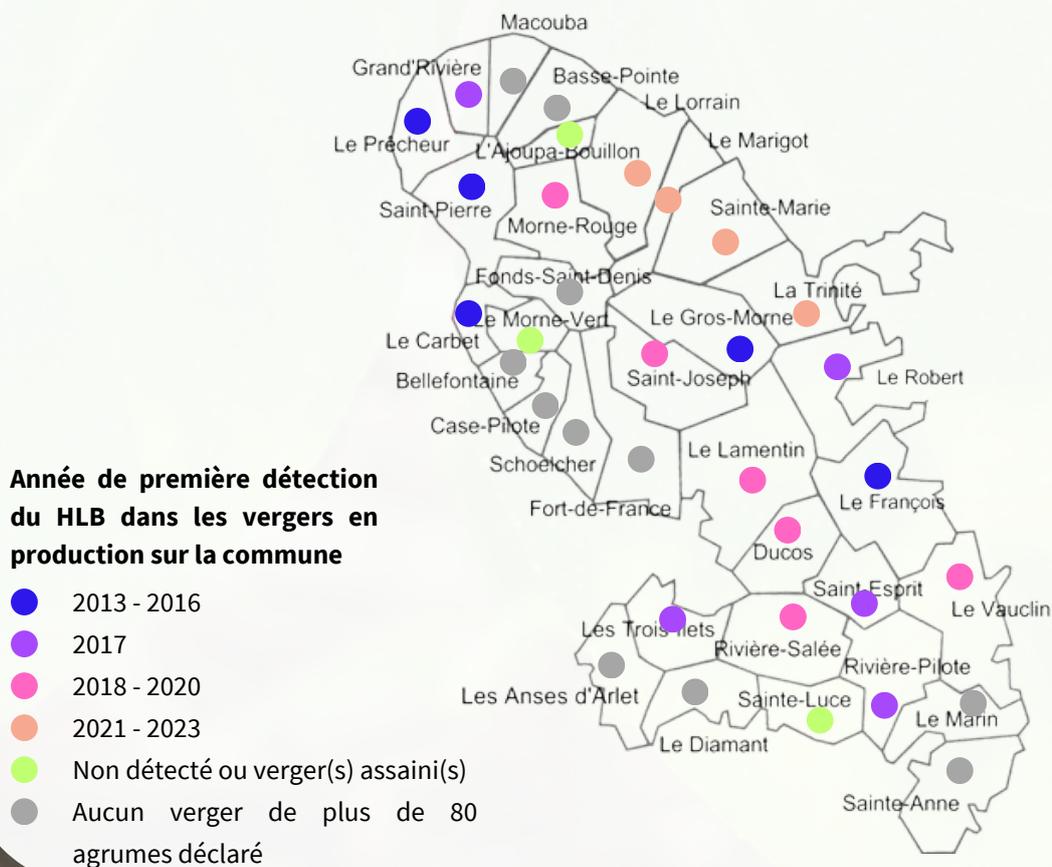
Tableau du nombre de détections en février 2024

Communes	Nombre de détection(s) du HLB/Nombre d'observations
Basse-Pointe	0/0
Fort-de-France	0/1
La Trinité	0/1
L'Ajoupa-Bouillon	1/1
Le Lamentin	1/2
Le Robert	0/1
Sainte-Marie	0/2
Total	2/8

Un total de
2
détection
sur 8 observations

L'effort de prospection pour ce bio-agresseur désormais bien présent sur notre territoire (voir carte ci-dessous) se concentre sur les vergers encore indemnes, les pépinières et les zones proches de ces dernières. Deux détections ont été faites en février, au Lamentin et à Ajoupa-Bouillon, communes pour lesquelles la présence de la maladie avait déjà été établie.

Carte de présence du HLB au sein des vergers d'agrumes en Martinique



Les premières détections du HLB en Martinique ont eu lieu en 2013 : six foyers répartis sur toute l'île et dont un seul en verger avaient été découverts. Grâce aux efforts de prospection et aux mesures de lutte obligatoires, la maladie a pu être contenue un temps. Mais elle est maintenant présente dans 80 % des vergers.

La gestion de l'enherbement par fauchage dans les vergers

La gestion par fauchage consiste à maintenir à un niveau tolérable la hauteur des adventices. Elle présente des avantages agronomiques importants tels que l'amélioration de la structure et de la portance des sols ainsi que la prévention des phénomènes d'érosion. L'entretien par fauchage favorise souvent l'installation durable de Poacées et permettent d'obtenir un "effet gazon".

Les points de vigilance sont :

- la concurrence des herbes avec les jeunes arbres

Ainsi, il convient de privilégier sarclage, en s'assurant de ne pas blesser les racines, autour des plants.

- les blessures du tronc

Le collet des arbres et des arbustes peut être abimé par les passages de débroussailleuses à lame et à fil. Des blessures sur cette partie de la plante permettent l'entrée des bio-agresseurs, ce qui peut entraîner un affaiblissement voir la mort de l'arbre. Pour éviter les blessures du tronc, on peut utiliser des outils de coupe de l'herbe spécifique comme le réciprocatteur, un paillage ou encore l'utilisation de produits de biocontrôle.

Certaines adventices sont difficiles à maîtriser par fauchage du fait de leur cycle biologique court, de leur capacité à se multiplier à partir de tronçons de tige ou par la présence d'organes souterrains. Quelques unes peuvent poser problème en arboriculture fruitière, surtout pour les jeunes arbres. On peut citer *Rottboellia cochenchinesis* (zeb a diri), *Mikania micrantha* (lokatè) et *Ipomea tiliacea* (manjé lapen), les deux dernières pouvant recouvrir les arbres. D'autres, sans exercer une concurrence forte vis-à-vis des arbres, sont gênantes dans la conduite des travaux, comme *Eleusine indica* (pyé poul) qui a tendance à s'enrouler autour des lames ou *Clidemia hirta* (zèb kotlèt) qui peut former des fourrés impénétrables.

L'**arrachage complet** (avec leur système racinaire) et **précoce** (quand elles sont encore peu abondantes) de ces plantes, et leur export de la parcelle est recommandé pour les contrôler efficacement et éviter les ré-infestations.



Un réciprocatteur



Parcelle envahie par *Clidemia hirta* (zèb kotlèt)



Association avec un élevage de volailles

L'entretien du couvert végétal avec des volailles coûte moins cher qu'un entretien à la débroussailleuse classique grâce à la vente des animaux qui fournit des revenus supplémentaires et à la diminution du nombre de passages. Les contraintes à intégrer sont :

- Modification de la flore et notamment augmentation de l'abondance des Cypéracées, peu appréciées des animaux
- Investissement initial élevé
- Gestion quotidienne de l'élevage
- Prise en compte de la présence éventuelle de chlordécone dans le sol

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

